



Association québécoise pour le loisir
des personnes handicapées

Guide pour soutenir la démarche de

Transition de l'école vers la vie estivale (TÉVE)

Vers une intégration réussie des jeunes
handicapées dans les camps



AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE

Québec 

Crédits

Rédaction

Alexandra Gilbert, directrice générale adjointe, AQLPH

Révision

Julie Marchand, chargée de projets, AQLPH

France Bastarache, agente aux communications, AQLPH

Christine Tremblay, coordonnatrice des communications, AQLPH

Graphisme

Justine St-Pierre Bergeron

Christine Tremblay, coordonnatrice des communications et du marketing, AQLPH



AQLPH

25, rue des Forges, bur. 320

Trois-Rivières (Québec)

G9A 6A7

Tél. : 819 693-3339



Table des matières

Liste d'abréviations	i
01. Mise en contexte	1
Démarche de rédaction	3
02. Qu'est-ce que la transition école-vie estivale	4
a. Principes généraux	6
b. Qui est impliqué	8
<i>Famille d'un jeune handicapé ou d'une jeune handicapée</i>	9
<i>Gestionnaire de camp</i>	11
<i>Équipe-école</i>	14
<i>Direction d'école</i>	16
<i>Centre de services scolaire</i>	18
<i>Organisations locales et régionales</i>	20
<i>Organisations provinciales</i>	22
<i>Ministères et organismes</i>	23
03. Les étapes pour faciliter la transition école-vie estivale	26
a. Pistes d'action	27
b. Pratiques inspirantes	28
04. Glossaire	36
05. Références	40
06. Pour aller plus loin	42

Liste des abréviations

AQLPH

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

CDPDJ

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CISSS

Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CSS

Centre de services scolaire

CRDP

Centres de réadaptation en déficience physique

IRLPH

Instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées

OPHQ

Office des personnes handicapées du Québec

TEVA

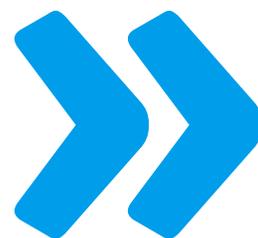
Transition de l'école vers la vie active

TÉVE

Transition de l'école vers la vie estivale



Ainsi, la TÈVE se veut une suite logique, en cohérence avec les autres moyens mis en place pour favoriser l'inclusion des jeunes handicapés dans une vie pleine et entière.



Mise en contexte



01

Mise en contexte



En 2022, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a publié une série d'engagements visant la mise en œuvre de la Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité pour les années 2021-2024 (Office des personnes handicapées du Québec, 2021). C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation (MEQ) s'est engagé à produire un guide de transition de l'école vers la vie estivale (TÉVE) afin de soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps.



Pourquoi un tel guide s'avère-t-il nécessaire ?

Parce qu'il faut remédier à l'absence actuelle de mécanismes de transfert d'informations entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil estival, principalement dans les camps.

Effectivement, depuis de nombreuses années, des défis dans le continuum des services sont vécus de part et d'autre et viser la complémentarité des interventions est maintenant plus que nécessaire.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a même recommandé au ministère de l'Éducation, dans son avis concernant les enjeux relatifs à l'accommodement des enfants en situation de handicap dans les camps de jour municipaux du Québec, « de prendre les moyens pour sensibiliser davantage les responsables de ces réseaux concernant la complémentarité de leurs rôles, responsabilités et obligations à l'égard des enfants en situation de handicap, avec ceux des villes et municipalités. » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2021)

C'est ainsi que l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), forte de son réseau de 17 instances régionales pour le loisir des personnes handicapées (IRLPH) et de son expertise dans l'intégration en camp, a reçu le mandat du ministère de l'Éducation (MEQ) de rédiger ce guide.

Ainsi, pour toutes les personnes qui ont à cœur que tous les jeunes handicapés et le personnel des camps qui les accueille vivent un bel été, ce guide se veut un outil pratique pour vous.



Démarche de rédaction

Une recension sur les concepts au cœur de la transition de l'école vers la vie estivale et sur des outils similaires a permis de mettre en lumière des contenus indispensables à inclure dans ce guide.

Ensuite, un questionnaire a été développé afin de recueillir des informations à la source, soit chez les acteurs de la transition de l'école vers la vie estivale (toutes les personnes énumérées dans la section « Qui est impliqué » de ce présent guide). Ce sont 152 personnes répondantes qui nous ont partagé leur définition de la transition école-vie estivale, les obstacles, les conditions gagnantes, de même que les rôles des différentes parties prenantes.

Le document a également été relu par différents partenaires, afin de s'assurer qu'il répond aux besoins des parties prenantes.



Qu'est-ce que la transition école vie estivale

02

Qu'est-ce que la transition école-vie estivale

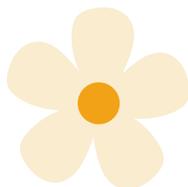


Nous définissons la transition de l'école vers la vie estivale comme étant :

La mise en place de moyens planifiés, coordonnés et concertés pour entretenir les liens et assurer la transmission d'informations pertinentes et nécessaires entre les acteurs dans la vie des jeunes handicapés, de façon à faciliter et favoriser leur intégration dans les camps.

Le concept de transition de l'école vers la vie [...], n'est pas inconnu de certaines parties prenantes. En effet, la démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA) est bien connue et déjà implantée dans le milieu scolaire : « La transition de l'école vers la vie active est une démarche planifiée, coordonnée et concertée d'activités qui vise l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 6). » L'objectif derrière la démarche TEVA n'est d'ailleurs pas très éloigné de la TÈVE : « [...] assurer au jeune ainsi qu'à sa famille, des services accessibles de qualité, complémentaires et en continuité, qui répondent à ses besoins et à ses aspirations en fonction de son projet de vie. » (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, 2018, p. 7).

Ainsi, la TÈVE s'inscrit en continuité et en cohérence avec les autres moyens mis en place pour favoriser l'inclusion des jeunes handicapés dans une vie pleine et entière.





a. Principes généraux

La reconnaissance des besoins du jeune et de la jeune est au cœur de la TÈVE

Tous les acteurs concernés par l'intégration des jeunes handicapés dans les camps, que ce soient les parents, le personnel en milieu scolaire ou du milieu de la santé ainsi que les différentes organisations locales, régionales et provinciales n'ont souvent bien qu'un objectif en tête : que le jeune ou la jeune vive une expérience inclusive et positive pendant l'été.

Pour ce faire, tous doivent reconnaître que le jeune et la jeune ont des besoins, nécessitant un certain soutien et que des adaptations sont souvent nécessaires (CDPDJ, 2021; AQLPH, 2020; AQLPH, 2023).

En outre, le maintien de leurs acquis dans ce moment de passage entre un cadre plus structuré à un cadre qui l'est moins comportant un changement de routine et d'environnement important nécessitant de l'adaptation est à considérer.

Ainsi, chacune des parties prenantes a un rôle à jouer dans cette reconnaissance des besoins du jeune et de la jeune pour y répondre adéquatement.

L'importance de la concertation entre les parties prenantes et du partage clair des responsabilités

Pour que la TÈVE se déroule de manière efficiente, il est primordial que les différentes parties prenantes reconnaissent et assument leurs rôles et responsabilités. Surtout, considérant qu'il y a interdépendance entre leurs compétences respectives, il importe de créer des liens forts entre elles.

Il est également nécessaire que des mécanismes de concertation soient mis en place à l'échelle locale, régionale et provinciale afin que les jeunes ne subissent pas les conséquences des enjeux de concertation (manque de services ou d'informations, personnel pas assez formé et outillé, etc.).

L'importance de travailler de façon cohérente, en complémentarité et en continuité, pour répondre aux besoins, attentes et obligations des parties prenantes

« Agir de façon continue, c'est mettre la personne au cœur des préoccupations et la considérer dans un continuum de services dépassant les missions et les limites des différentes organisations qui jalonnent son parcours. » - Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir, 2017.

Chacune des parties prenantes a ses enjeux, ses attentes et ses différentes obligations. Il y a cependant un point de convergence, soit l'importance de travailler ensemble vers un but commun : l'expérience inclusive et positive du jeune et de la jeune au camp.

Pour ce faire, la mise en commun de ressources, le partage des informations pertinentes et nécessaires ainsi que la mise en oeuvre de solutions pour surmonter les obstacles à la concertation sont primordiaux.

En misant sur la communication et l'échange, tous doivent s'engager à coopérer dans l'action.



b. Qui est impliqué

La transition de l'école vers la vie estivale implique différentes personnes, qui ont des rôles et des responsabilités envers les jeunes handicapés et ce, tant avant, pendant, qu'après la TÉVE.

Nous vous présentons une liste non exhaustive de ces rôles et responsabilités selon les parties prenantes impliquées ainsi que des suggestions de pistes d'actions. Cette liste provient, entre autres des réponses au questionnaire transmis pour alimenter la rédaction du guide, de même que le [Guide de référence Vers une intégration réussie](#) ainsi que l'Avis de la CDPDJ.



Famille du jeune
handicapé ou de la
jeune handicapée



Gestionnaire de camp



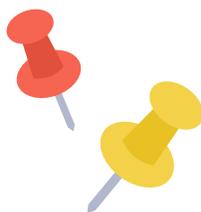
Équipe-école



Direction d'école



Centre de services
scolaire



Organisations
locales et régionales



Organisations
provinciales



Ministères et
organismes



Famille du jeune handicapé ou de la jeune handicapée

La famille d'un jeune handicapé ou d'une jeune handicapée, ainsi que le jeune ou la jeune lorsque c'est possible, joue un rôle primordial et central dans l'inclusion au camp. C'est la principale source d'information sur le jeune ou la jeune, la collaboration avec celle-ci est donc essentielle.



MOTS CLÉS

Transparence, ouverture, collaboration, communication, implication.

Avant

- Connaître les droits de ses enfants et les faire valoir (droit à l'égalité, à la vie privée, etc.)
- S'informer sur les offres de services inclusives disponibles pendant la saison estivale (camps, organisations, etc.) et s'assurer qu'elles conviennent aux besoins et attentes de son jeune ou sa jeune
 - À considérer : l'âge et la formation du personnel, les certifications obtenues par le camp, etc.
- Nommer clairement les besoins et le niveau de soutien de son jeune ou sa jeune.
 - Dans les délais selon le camp
 - Dans les outils à cet effet (formulaire, rencontres, etc.)
- Agir comme facilitateur pour favoriser l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes
 - En signant les autorisations d'échanges d'informations nécessaires
 - En interpellant les personnes répondantes, s'il y a lieu (technicien ou technicienne en éducation spécialisée, orthophoniste, personnel enseignant, personnel du service de garde, etc.)
- Être impliqué proactivement dans la période de transition
 - En participant, s'il y a lieu, à une rencontre avec l'équipe camp
 - En transmettant, s'il y a lieu, les outils ou le matériel nécessaires pour les besoins du jeune ou de la jeune (pictogrammes, balle antistress, etc.)
 - En collaborant dans la formation du personnel si cela est nécessaire

-
- Préparer le jeune ou la jeune
 - En expliquant la programmation, l'horaire type d'une journée, etc.
 - En participant aux activités de familiarisation s'il y a lieu
-

Pendant

-
- Faire preuve de flexibilité et de souplesse
 - En étant ouvert aux différentes pistes de solution proposées par le camp
 - En prenant en considération le contexte du camp (jeunes ressources, accessibilité des lieux, etc.)
 - Assurer une communication continue et fluide
 - En informant chaque jour l'équipe camp des besoins, de l'humeur ou des enjeux du jeune ou de la jeune.
-

Après

-
- Faire un bilan de l'expérience en camp du jeune ou de la jeune et informer le camp
 - Assurer une communication fluide et constante
 - En transmettant un bilan de l'été au milieu scolaire et aux autres personnes intervenantes dans la vie du jeune ou de la jeune
-



Gestionnaire de camp



Les gestionnaires de camp et leurs équipes camp sont centraux dans la transition de l'école vers la vie estivale. En effet, ils se trouvent à être le pont entre les jeunes et les parents ainsi qu'avec le milieu scolaire et les autres parties prenantes. L'obligation d'évaluer les accommodements leur revenant également, nous pouvons dire que la charge d'avoir les bonnes informations leur incombe (CDPDJ, 2021). Des mécanismes doivent donc être mis en place pour s'assurer qu'ils puissent répondre à leurs obligations légales.



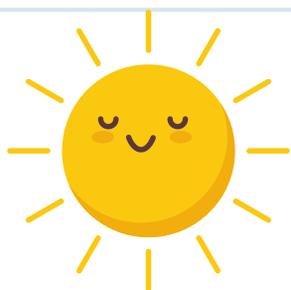
MOTS CLÉS

Engagement, planification, collaboration, ouverture, flexibilité.

Avant

- Informer les parents et les différents partenaires de l'offre de services inclusive
 - En nommant clairement les attentes et la mission du camp
 - Avec des outils ainsi que des procédures établies et claires
 - En démontrant de l'ouverture quant aux besoins des jeunes et de leurs familles
- Collaborer avec les partenaires
 - En sensibilisant les diverses parties prenantes à l'importance qu'elles peuvent avoir sur le bon déroulement de la saison estivale
 - Avec une communication continue et fluide tout au long de l'année
 - En informant et sollicitant tôt, les organisations du milieu (prêt de locaux, formation, comité d'évaluation, etc.)
- Recueillir les informations pertinentes et nécessaires seulement pour procéder à l'évaluation des besoins et du niveau de soutien
 - En étant sensibilisé sur le droit à la vie privée, le consentement et la loi 25
 - Avec l'autorisation d'échanges d'informations des parents
 - En développant des ententes avec les différentes parties prenantes du milieu
 - En étant proactif dans la recherche d'informations

- Préparer et accompagner l'équipe camp à accueillir et intégrer les jeunes
 - En favorisant la compréhension et l'appropriation des objectifs d'inclusion et la mission inclusive du camp
 - En s'assurant de faire comprendre à son équipe l'importance d'une transition réussie
 - En soutenant, formant et outillant les équipes camps
 - En transmettant toutes les informations pertinentes et nécessaires seulement sur les jeunes tout en les sensibilisant au droit à la vie privée et la loi 25
 - En s'assurant d'une bonne compréhension des besoins des jeunes
 - En planifiant des activités en fonction des besoins des jeunes
- Permettre une familiarisation
 - Par une rencontre entre le ou la jeune et l'équipe camp ou une visite du camp
 - En organisant une rencontre pré-camp avec les parents afin de les informer sur le déroulement du camp, pour répondre à leurs questions et les rassurer
 - En donnant le calendrier des activités
 - En expliquant la routine du camp
- Préparer l'environnement du camp de façon à répondre aux besoins de tous les jeunes
 - En identifiant les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes

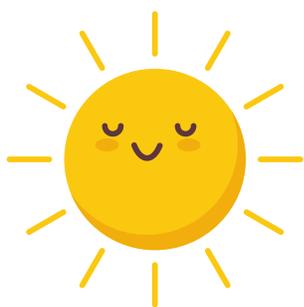


Pendant

- Favoriser l'acquisition d'apprentissages et de valeurs à travers les activités
 - Exemple, la vie de groupe, le respect des autres et de la nature, la démocratie, la vie en société, la participation, la persévérance, etc.
- Favoriser l'épanouissement des jeunes en offrant un milieu de vie positif et inclusif, dans le plaisir
- Communiquer de façon continue et fluide avec les parents
 - Avec un cahier de communication ou par des rencontres informelles
- S'assurer, par des suivis réguliers, que les accommodements soient mis en place par l'équipe-camp
- Prévoir des adaptations aux activités pour que chaque jeune participe à son plein potentiel

Après

- Faire le pont avec les différentes parties prenantes de la transition pour faciliter le retour postsaison estivale
 - En s'assurant de faire comprendre à son équipe l'importance d'une transition réussie
 - En transmettant un bilan de l'été qui indique les stratégies, outils et interventions utilisés



Équipe-école



On entend par équipe-école le personnel de soutien (TES, orthophoniste, etc.), le personnel enseignant, le personnel du service de garde ainsi que le transport scolaire.

L'équipe-école partage le quotidien des jeunes et est amenée à les côtoyer dans un contexte similaire au camp (période de transition, récréation, activités physiques, etc.) Elle possède donc des informations pertinentes dont les gestionnaires de camp ont besoin pour évaluer les adaptations à mettre en place et ainsi favoriser un été inclusif et positif.

MOTS CLÉS

Transparence, continuité, collaboration.

Avant

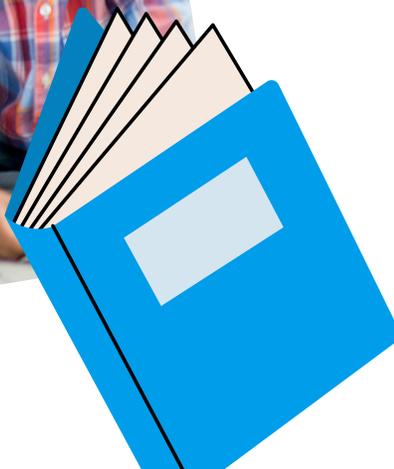
- Reconnaître l'apport significatif des activités proposées par les camps sur le développement des jeunes
 - En s'informant sur différents services estivaux offerts
 - En connaissant les jeunes qui fréquenteront les camps et les personnes-ressources de ces milieux
 - En soutenant et accompagnant la réflexion des parents dans le choix du meilleur service pour les besoins et attentes de leurs jeunes
- Favoriser le maintien des acquis des jeunes au camp
 - En reconnaissant l'importance de travailler en continuité même dans un contexte de loisir
 - En étant transparent et solidaire avec les camps
- Contribuer, si possible, à la mise en place d'outils de collecte d'informations, dans un rôle de facilitation
 - Comme un formulaire d'évaluation des besoins et du niveau de soutien et l'autorisation d'échanges d'informations



- Faciliter la transmission des informations pertinentes au camp concernant le jeune ou la jeune (par le biais d'une rencontre, d'un appel ou en complétant le formulaire approprié par exemple), tout en respectant la confidentialité et la loi 25
- Besoins, niveau de soutien et défis
- Pratiques gagnantes
- Techniques d'intervention
- Outils
- Observation

Après

- Prendre connaissance du bilan de l'été
- Faire les suivis nécessaires auprès des parties prenantes



Direction d'école



Considérant que ce sont les mêmes jeunes qui fréquentent les milieux scolaires et les camps, les directions d'écoles, dans leurs rôles de gestionnaires du milieu d'accueil des jeunes durant l'année scolaire, doivent être des facilitateurs et agir en support à leur équipe-école. En effet, ils peuvent faciliter les rôles des autres personnes impliquées dans le processus de transition.



MOTS CLÉS

Facilitation, communication, transparence, coopération.

Avant

- Reconnaître et comprendre la réalité des camps
 - En s'informant sur différents services estivaux offerts
- Agir en support aux familles et aux jeunes
 - En transmettant des informations sur les différents services offerts dans la communauté
- Assurer un leadership dans la promotion de la collaboration entre les différents partenaires
 - En impliquant et collaborant avec les syndicats concernés
- Encourager le personnel de l'équipe-école à collaborer avec les camps
 - En sensibilisant le personnel à l'importance et les bienfaits de la collaboration avec les camps
 - En rappelant leur importance dans le maintien des acquis du jeune pendant la période estivale
 - En favorisant et soutenant l'échange d'informations pertinentes et nécessaires seulement, de façon simple et efficace (dans le respect du droit à la vie privé et la loi 25)
- Mettre en contact les camps avec les bonnes personnes-ressources au sein de l'équipe-école



Après

- Assurer un leadership dans la promotion de la collaboration entre les différents partenaires
 - En impliquant et collaborant avec les syndicats concernés
- Encourager le personnel de l'équipe-école à collaborer avec les camps
 - En sensibilisant le personnel à l'importance et les bienfaits de la collaboration avec les camps



Centre de services scolaire



Les centres de services scolaires (CSS), bien qu'ils soient impliqués moins directement auprès du jeune ou de la jeune à la différence de l'équipe-école par exemple, doivent jouer un rôle d'encadrement, de guide et de facilitation dans la TÈVE. Ils sont le pont entre le gouvernement, les organisations régionales et provinciales ainsi que les directions d'écoles. Ils doivent être des passeurs d'informations.

MOTS CLÉS

Collaboration, soutien, ouverture.

Avant

- Reconnaître et comprendre la réalité des camps
 - En s'informant sur les différents services estivaux offerts
- Faciliter l'harmonisation des calendriers
 - En prévoyant des services alternatifs entre la fin des classes et le début des camps et vice-versa (ex. service de garde scolaire)
- Favoriser l'accès aux infrastructures (gymnases, classes, terrains extérieurs, etc.) et aux matériels adaptés (lève-personne, tente de stimulation, outils de concentration, etc.)
 - En offrant des espaces suffisants et sécuritaires
- Faciliter, s'il y a lieu, le partage de ressources humaines
- Assurer un leadership dans la promotion de la collaboration entre les différents partenaires
 - En transmettant des orientations claires quant au partage d'informations, d'infrastructures et de matériels
 - En faisant suivre les informations sur les procédures et pratiques gagnantes aux directions d'écoles
 - En encourageant les directions et les équipes-écoles à collaborer avec les camps
 - En impliquant et collaborant avec les syndicats concernés
 - En supportant les initiatives innovantes

Après

- Permettre l'harmonisation des calendriers
 - En prévoyant des services alternatifs entre la fin des classes et le début des services estivaux et vice-versa (ex. service de garde scolaire)



Organisations locales et régionales

On entend par organisation locale et régionale, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, CIUSSS, CRDP, etc.), les Associations régionales de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH), les Unités régionales de loisir et de sport (URLS), les organismes pour personnes handicapées, etc.

Ces organisations, de par leurs missions, offrent du support et du soutien-conseil. Bien qu'elles jouent un rôle moins direct dans la TÈVE, elles peuvent tout de même faciliter la concertation entre les parties impliquées et codévelopper des outils.



MOTS CLÉS

Sensibilisation, promotion, concertation, disponibilité.

Avant

- Offrir du soutien pour le recrutement du personnel de camp
 - Par la diffusion des offres d'emplois
 - En participant au processus d'entrevue
- Former et outiller les camps
 - En offrant des formations sur les besoins des jeunes handicapés
 - En proposant des bacs d'outils facilitateurs (minuteur, pictogrammes, etc.)

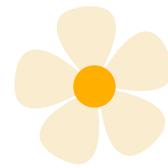
Pendant

- Soutenir le personnel des camps
 - En ayant une ressource qui visite les camps (observation, mentorat, etc.)
 - En offrant de la formation continue pour le personnel

Continue

- Agir comme facilitateur
 - En soutenant la concertation régionale et locale
 - En informant les parties prenantes sur les meilleures pratiques au Québec
- Diffuser les informations pertinentes
 - Des informations sur les obligations légales des camps, les droits des personnes handicapées, les offres sur le territoire, etc.
- Accompagner les parents dans leurs recherches de camp
- Fournir des outils et du support aux gestionnaires de camp, aux équipes-écoles et autres parties impliquées
 - En proposant des outils d'évaluation, des exemples de protocole d'entente, des adaptations d'activités, etc.
 - Par le biais d'ateliers ou webinaires, des colloques, des tables régionales, etc.
- Offrir du soutien financier aux camps pour les ressources humaines, matérielles, etc.
- Soulever les préoccupations à l'échelle nationale





Organisations provinciales

On entend par organisation provinciale, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), l'Association des camps du Québec (ACQ), etc.

Ces organisations, de par leurs missions et la vue d'ensemble dans la province, agissent en support aux différentes parties impliquées. Elles font également le pont avec les instances gouvernementales.



MOTS CLÉS

Sensibilisation, représentation, soutien.

Continue

- Accompagner et guider les parties prenantes
 - En supportant les organisations locales et régionales
 - En documentant et partageant les pratiques inspirantes et innovantes
 - En développant et promouvant des outils pratiques
 - Par le biais de formations et d'ateliers
- Informer sur les droits des personnes handicapées et les obligations des camps
 - En donnant des lignes directrices claires
 - En informant rapidement sur les mises à jour
 - En facilitant le transfert d'information
- Soutenir l'acquisition de matériel adapté
- Offrir du soutien financier
- Mutualiser certains services
 - Comme les formations, les outils, le matériel
- Soutenir le recrutement de personnel de camp
- Effectuer des représentations auprès des gouvernements et autres instances
 - Par la vulgarisation des enjeux concernant les camps et l'intégration des jeunes handicapés
 - En valorisant le rôle des camps et de leurs personnels

Ministères et organismes



Différents ministères et organismes, bien qu'encore moins impliqués directement dans la TÈVE, à la différence des gestionnaires de camp par exemple, peuvent, par leurs missions, partager une volonté, encourager les organismes qui découlent d'eux à mettre en oeuvre des actions facilitant la TÈVE et offrir un certain support aux différentes parties impliquées.



MOTS CLÉS

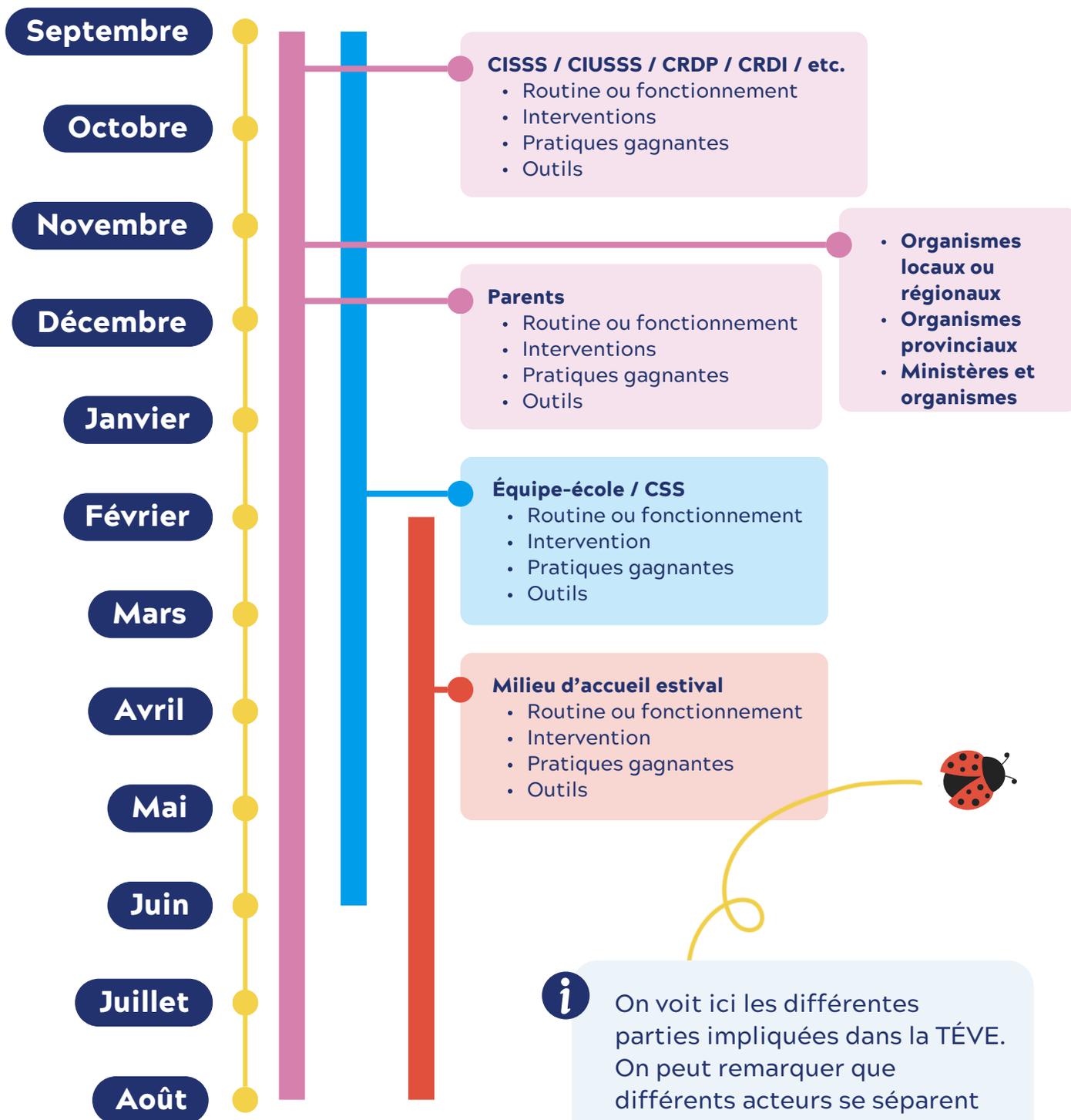
Engagement, reconnaissance.

Continue

- Reconnaître et comprendre la réalité des camps
 - En reconnaissant le rôle du loisir dans la vie des jeunes et par le fait même, des camps et leurs personnels
 - En étant sensibilisé aux enjeux que vivent les camps (rareté de main d'oeuvre, défis liés au recrutement, manque de budget, défis liés à la collaboration avec les centres de services scolaires et autres professionnels, etc.)
- Reconnaître que des budgets pérennes facilite la mise en œuvre d'action permettant une TÈVE harmonieuse
 - Pour la diffusion d'informations, la rencontre des partenaires et la création d'outils nécessaires pour l'intégration
 - Pour l'embauche de personnel, l'achat de matériel, l'adaptation des activités, des infrastructures et espaces de jeux adaptés, etc.
- Soutenir les organisations locales, régionales et provinciales
- Promouvoir les initiatives existantes



Synhtèse des parties impliquées

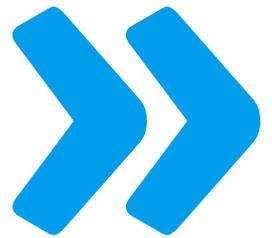


On voit ici les différentes parties impliquées dans la TÈVE. On peut remarquer que différents acteurs se séparent « l'année » des jeunes et ont chacun accès à des informations différentes qui doivent être mises en commun.

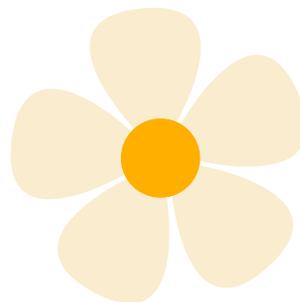




Agir de façon continue, c'est mettre la personne au cœur des préoccupations et la considérer dans un continuum de services dépassant les missions et les limites des différentes organisations qui jalonnent son parcours.



- Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir, 2017



Les étapes pour faciliter la transition école vie estivale

03

Les étapes pour faciliter la transition école-vie estivale



a. Pistes d'action

À la lumière des réponses au questionnaire, des commentaires et outils récoltés sur le terrain, voici des pistes d'actions concrètes et les parties prenantes qui pourraient être impliquées pour mettre en place une TÈVE réussie. Nous reconnaissons toutefois que d'un milieu à l'autre, d'une région à l'autre, l'application de ces pistes d'actions et les parties prenantes impliquées peuvent varier.

Nous rappelons que vos IRLPH peuvent être contactées si vous souhaitez avoir du soutien pour la mise en place de ces actions.



Période	Actions	Famille	Gestionnaire de camps	CIUSSS OU CIUSSS	Équipe école	Direction d'école CSS	Organisation locale et régionale
Août - septembre	Évaluation de l'expérience en camp <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH - Outil d'observation de l'expérience inclusive 	✗	✗	✗			
	Partager les informations pertinentes et nécessaires seulement entre le camp et l'école pour assurer une transition réussie <ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Rencontre 	✗	✗	✗	✗	✗	
Octobre - décembre	Développer ou actualiser des ententes de concertation avec des partenaires (CIUSSS ou CIUSSS, CSS, direction d'école, villes ou municipalités, organismes locaux ou régionaux) <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH - fiche de réflexion concertation • AQLPH - exemples clauses entente concertation • Espace MUNI - Les conditions gagnantes de la concertation • Espace MUNI - CO pilote • AQLM - Cadre de référence entente scolaire-municipale 		✗	✗		✗	✗
	Informer les équipes des ententes en place		✗	✗	✗	✗	✗
	Co-développer des outils d'évaluation des besoins et du niveau de soutien, une autorisation d'échange d'informations et un bilan d'été <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH - Banque de questions par catégorie • ACQ - Évaluation des demandes - Étape 3 du cycle d'intégration • métaPRISME 		✗	✗	✗	✗	✗
	Mise à jour sur les nouvelles pratiques et les obligations légales <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH - Liste Actualité et infolettre 		✗	✗		✗	✗

Période	Actions	Famille	Gestionnaire de camps	CIUSSS OU CISSS	Équipe école	Direction d'école CSS	Organisation locale et régionale
Janvier	<p>S'approprier les obligations légales (obligations municipales, accommodements raisonnables, droit à la vie privée, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH et ACQ - <u>Janvier, mois de l'inclusion : Obligations légales</u> • ACQ - <u>Index juridique</u> • CDPDJ - <u>Traiter une demande d'accommodement - Camps de jour et services de loisirs</u> • CDPDJ - <u>Aide-mémoire pour les parents</u> 	X	X				
	<p>Faire connaître l'offre de services inclusive aux familles et partenaires (décrire la mission, les objectifs et ses modalités) par diverses sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site internet • Guide de parent • Brochure distribuée à l'école • Donner un exemple de journée type au camp • Présenter le rôle du personnel d'accompagnement (s'il y a lieu) • AQLPH - <u>Banque d'exemples</u> 		X	X	X	X	
	<p>Interpeller les familles sur l'importance de transmettre l'information dans les différents mécanismes de collecte d'information</p>		X	X			
	<p>Identifier les jeunes qui ont des handicaps et qui souhaitent participer au camp, et informer les gestionnaires de camp</p>	X		X	X	X	

Période	Actions	Famille	Gestionnaire de camps	CIUSSS OU CISSS	Équipe école	Direction d'école CSS	Organisation locale et régionale
Janvier (suite)	Contacter les familles des jeunes ayant déjà participé au camp afin de confirmer s'ils s'inscriront à nouveau au camp	✗	✗				
	Remplir l'outil d'évaluation des besoins et du niveau de soutien ainsi que l'autorisation d'échange d'informations permettant au gestionnaire de camp d'évaluer les demandes et les accommodements à mettre en place <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre ou appel téléphonique pour faire l'inscription 	✗	✗	✗	✗		
	Prévoir l'utilisation des infrastructures		✗		✗		
	Engager une ressource humaine spécifiquement dédiée à l'intégration (elle pourrait être partagée par plusieurs camps) <ul style="list-style-type: none"> • AQLPH - Guide pour ressource partagée 		✗				



Période	Actions	Famille	Gestionnaire de camps	CIUSSS OU CISSS	Équipe école	Direction d'école CSS	Organisation locale et régionale
Avril - mai	<p>Évaluer les besoins et le niveau de soutien des jeunes ayant soumis des demandes et valider les mesures d'accommodement à mettre en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre entre du personnel de l'équipe-école et du personnel de l'équipe camp • Mobiliser l'équipe-camp pour récolter des informations supplémentaires • Comité (au besoin, mensuel, par MRC, etc.) • Observation en milieu scolaire, de garde, de répits ou de loisir • Partage de la routine du milieu scolaire, de garde, de répits ou de loisir • Transmission du plan d'intervention • Cahier d'habitude de vie • Se servir de la mission du camp régulier et de l'intégration afin d'avoir des points de repère dans l'évaluation des besoins et du niveau de soutien 	✗	✗	✗	✗		✗
	Évaluer la possibilité de partager des ressources humaines		✗	✗		✗	



Période	Actions	Famille	Gestionnaire de camps	CIUSSS OU CISSS	Équipe école	Direction d'école CSS	Organisation locale et régionale
Avril - juin	Former le personnel d'animation et d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques et particularités des jeunes • Pistes de solutions : comment agir ou réagir dans certaines situations • Comportements et attitudes à éviter (règles d'éthique) • Mise en situation de cas réels • Exemples de programmation inclusive • Utilisation du matériel et d'<u>outils facilitateurs</u> • <u>Certification en accompagnement camp de jour</u> 	✗	✗	✗			✗
	Prévoir des activités de familiarisation <ul style="list-style-type: none"> • Soirée d'informations pour les familles • Rencontre entre le personnel du camp et les jeunes qui leur sont assignés (au camp, en milieu familial, etc.) • Visite du site de camp • Présenter des photos de l'environnement 	✗	✗	✗			
	Transmettre les informations pertinentes et nécessaires seulement à l'équipe camp <ul style="list-style-type: none"> • Fiche profil • Cahier de présentation 	✗	✗				
Juillet - août	Offrir du soutien à l'équipe camp et de la formation sur demande (atelier, mentorat, etc.)	✗	✗	✗			✗
	Prévoir une communication constante avec les familles <ul style="list-style-type: none"> • Cahier de communication • Application 	✗	✗				



b. Pratiques inspirantes

Granby

Dans le but d'informer sur la mission, les objectifs et les modalités du camp, la Ville de Granby fait une tournée des partenaires en octobre et novembre. En plus, elle a conçu un dépliant d'informations qui est distribué aux intervenants et intervenantes du CLSC, aux partenaires, dans les sacs à dos à l'école.

Également, elle dispose de bannières d'affichage dans les différents lieux de loisir de la ville.

Trois-Rivières

Afin de diffuser le programme d'intégration en camp de jour, l'équipe du programme rencontre annuellement les intervenants du CIUSSS-MCQ.

Cette rencontre permet de présenter la mission du camp de jour, les modalités du programme, le processus d'analyse et l'importance d'assurer un continuum de service pour les jeunes du territoire.

De plus, il y a une collaboration avec le centre de services scolaire qui, par l'entremise de ses professionnels, diffuse l'information du programme auprès des parents dont l'enfant bénéficierait du programme pour la saison estivale.



Sherbrooke

Suite à une rencontre avec le Centre de Services Scolaires de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS), il a été convenu de contacter directement les directions d'écoles pour toutes les demandes reçues pour l'intégration en camp.

Elles peuvent ensuite elles-mêmes répartir la tâche et accepter que le personnel des équipes-écoles concernées mette du temps sur la collaboration dans la transmission des informations pour l'évaluation des besoins et du niveau de soutien. Puisque la demande provient de la direction, et non d'une autre entité, il y a moins de personnel réfractaire et les directions deviennent en accord au lieu de questionner l'ingérence d'une autre entité dans l'attribution des tâches à leur personnel.

Bien sûr, au préalable, la personne-ressource au CSSRS a rencontré les directions à ce sujet pour les sensibiliser au besoin.

Lanaudière

Une collaboration multisectorielle et intermunicipale s'est mise en place dans Lanaudière avec le soutien de l'ARLPH Lanaudière.

Cette collaboration permet, entre autres de se rencontrer 4 fois par année, d'échanger avec différents partenaires et d'avoir du soutien dans l'évaluation des demandes.

Pour en apprendre davantage, [cliquez ici](#).



Centre-du-Québec

« À l'automne 2019, une entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels a été conclue par le Centre de services scolaire, à la suite des travaux menés par un « Comité régional en inclusion camp de jour ». Initiative pilotée par Loisir Sport Centre-du-Québec, le CIUSS-Mauricie-Centre-du-Québec et sur lequel ont siégé trois représentantes des trois Centres de services scolaires de la région.

Ainsi, pour le bien des enfants à besoins particuliers et assurer un continuum de service, l'objet de l'entente vise :

- Favoriser un continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour municipal afin de maintenir les acquis des enfants, tout au long de l'année;
- Permettre les échanges d'informations (écrites ou verbales) sur les manifestations comportementales, l'encadrement et le niveau de soutien lié aux besoins particuliers des enfants, afin d'assurer leur bien-être et une transition harmonieuse entre les deux milieux de vie;
- Permettre aux gestionnaires de camp de jour de mieux évaluer les besoins des enfants afin de faciliter la mise en place des accommodements requis à une expérience de camp de jour positive et adaptée. ».

Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter l'[ARLPH Centre-du-Québec](#).



Glossaire



04

Accommodement raisonnable

L'accommodement raisonnable est un moyen utilisé pour faire cesser une situation de discrimination fondée sur le handicap, la religion, l'âge ou tout autre motif interdit par la Charte. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Acteur de la transition de l'école vers la vie estivale

Toutes les personnes qui ont un impact dans la transition de l'école vers la vie estivale. Ces personnes sont recensées dans la section « qui est impliqué » de ce guide.

Camp

Il s'agit principalement d'une organisation ou d'un milieu qui propose l'accueil, l'encadrement et l'animation des jeunes durant la période estivale. C'est une appellation plus générale qui inclut les camps de jour, les camps de vacances ou les camps spécialisés.

Concertation

Processus basé sur le partage d'idées, l'échange d'informations et le regroupement de ressources en vue d'une action collective solidaire pour la résolution de problématiques communes ou la réalisation de projets de développement. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Collaboration

Action collective visant la coopération d'individus ou de groupes en rapport avec des buts communs ou des objectifs partagés. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Équipe-camp

Inclut tout le personnel œuvrant dans le camp : personnel de coordination, personnel d'animation, personnel d'accompagnement, personnel de soutien, etc.

Expérience inclusive de loisir

L'expérience inclusive de loisir résulte de l'interaction entre 3 conditions essentielles: 1) Accéder au site d'activités ou aux équipements requis de loisir permettant une pratique de loisir significative répondant à ses désirs et aspirations; 2) Comprendre et pratiquer une activité de loisir significative, adaptée à ses capacités, permettant d'utiliser son plein potentiel et 3) Entrer en relation de façon significative et avoir des interactions positives réciproques avec les autres participants. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Handicap

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) définit la personne handicapée comme : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. ».

La Commission des droits de la personne indique: les handicaps suivants ont été reconnus comme étant protégés par la Charte:

- Handicaps physiques : les malformations physiques congénitales, les troubles du langage, la dyslexie, l'obésité, le diabète, l'épilepsie, les allergies, l'asthme, le cancer et le problème de bégaiement;
- Handicaps psychologiques et neurologiques : les troubles de comportements, les problèmes d'anxiété et l'autisme;
- Handicaps épisodiques ou temporaires, par exemple liés à une fracture à une jambe ou un bras.

Inclusion

Le milieu met en place des adaptations spécifiques à la personne participante afin qu'elle vive une expérience similaire. Le milieu s'adapte plutôt que la personne participante comme c'est le cas en situation d'intégration. La personne a un besoin et le milieu inclut la personne participante en répondant à ce besoin.

Intégration

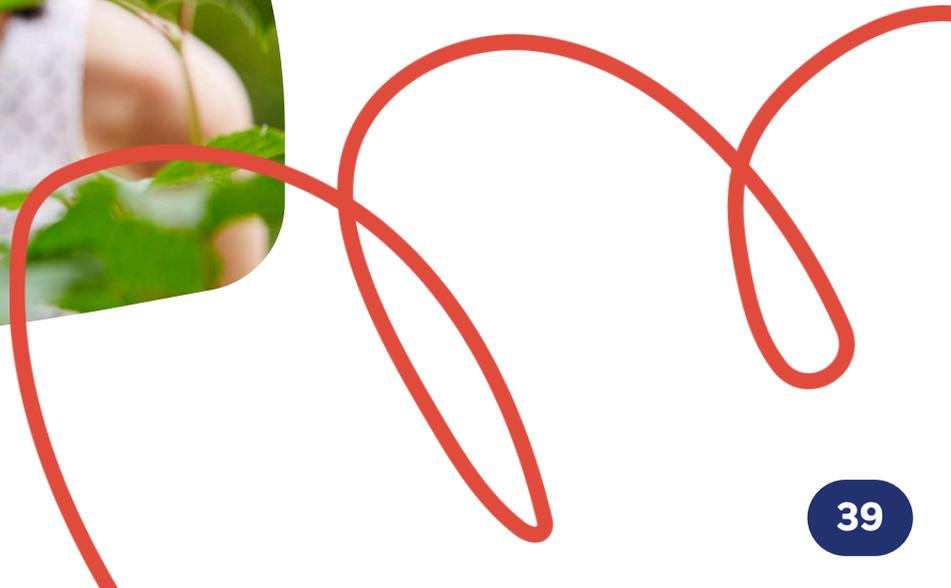
Le participant s'adapte au milieu à l'aide de moyens spécifiquement conçus pour lui afin qu'il puisse fonctionner comme les autres. On part du principe qu'une personne a un besoin, qu'en réponse à ce besoin une adaptation est faite pour lui et que, ainsi, il est intégré dans le milieu.

Milieu d'accueil estival

Il s'agit principalement d'une organisation ou d'un milieu qui propose l'accueil, l'encadrement et l'animation des jeunes durant la période estivale, mais qui, à la différence des camps, peut inclure les répits ou les activités de jour.

Parties prenantes

Toutes les personnes qui ont un impact dans la transition de l'école vers la vie estivale. Ces personnes sont recensées dans la section « qui est impliqué » de ce guide.



Références

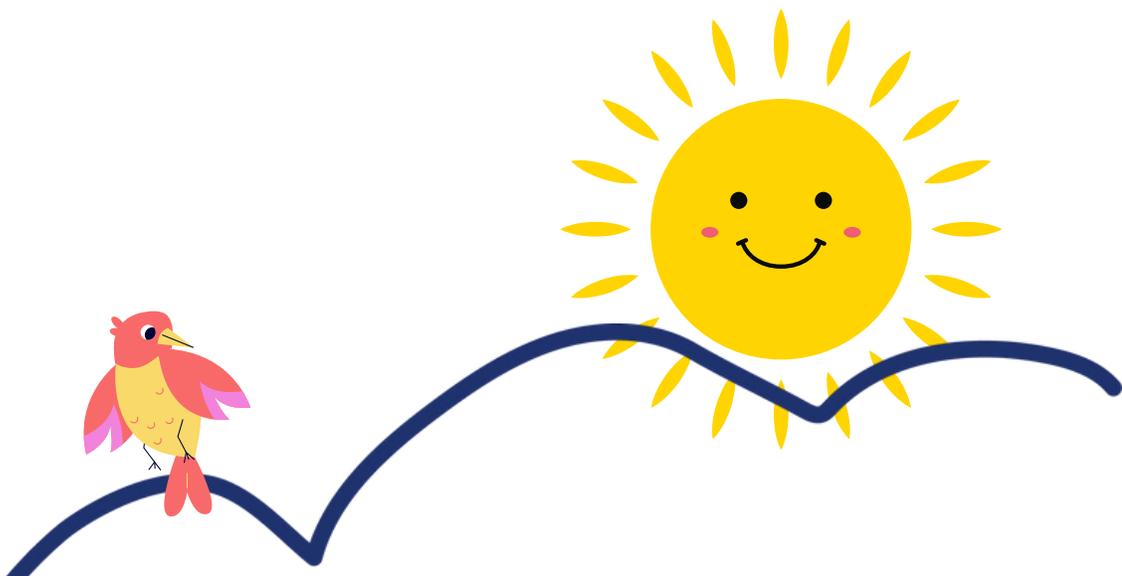


05

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2021). Enfants en situation de handicap en camp de jour.
<https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/enfants-handicap-camp-de-jour>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (2018). Guide pour soutenir la démarche de transition de l'école vers la vie active (TÉVA).
[Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse \(2021\). Enfants en situation de handicap en camp de jour.](https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/enfants-handicap-camp-de-jour)
<https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/enfants-handicap-camp-de-jour>

Office des personnes handicapées du Québec (2021). Une action gouvernementales concertée à l'égard des personnes handicapées : Mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Drummondville, Secrétariat général, l'Office, 30 p. [Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur \(2018\). Guide pour soutenir la démarche de transition de l'école vers la vie active \(TEVA\). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse \(2021\). Enfants en situation de handicap en camp de jour.](https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/enfants-handicap-camp-de-jour)
<https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/enfants-handicap-camp-de-jour>



**Pour aller plus
loin**



06

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (2020). Guide de référence - Vers une intégration réussie dans les camps de jour.

Association des camps du Québec (2024). Vers une intégration réussie. <https://campsquebec.com/vers-une-integration-reussie>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2021). Enfants en situation de handicap en camp de jour.

Le Guide d'accompagnement à la première transition scolaire à l'intention des acteurs intersectoriels estriens pour favoriser la réussite éducative a été rédigé par le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) (2019). https://reussirestrie.ca/wp-content/uploads/2022/05/PREE_FR_Guide_transition_scolair-1.pdf





SYNTHÈSE

La transition de l'école vers la vie estivale (TÉVE)

L'objectif du guide

Favoriser la mise en place de mécanismes de transfert d'informations entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil estival.

Qu'est-ce que la TEVE ?

La transition de l'école vers la vie estivale est la mise en place de moyens planifiés, coordonnés et concertés pour assurer la transmission d'informations et entretenir les liens entre les acteurs dans la vie des jeunes handicapés, afin de faciliter et favoriser leur intégration dans leurs activités estivales.

Les acteurs impliqués dans la TEVE

Famille d'un-e jeune handicapé-e

Joue un rôle primordial et central. Principale source d'information et collaboration essentielle.

Gestionnaire de camp

Le pont entre les jeunes et les parents ainsi qu'avec le milieu scolaire et les autres parties prenantes

Équipe-école

Possède des informations pertinentes dont les gestionnaires de camp ont besoin.

Direction d'école

Facilite les rôles des autres personnes impliquées dans le processus de transition.

Centre de service scolaire (CSS)

Joue un rôle de supervision, de facilitateur et de passeur d'informations.

Organisations locales et régionales

Peuvent faciliter la concertation entre les parties impliquées et soutenir le processus d'intégration en camp.

Organisations provinciales

Agissent en support aux différentes parties impliquées et font le pont avec les instances gouvernementales.

Ministères et organismes

Par son statut, il peut partager une position et transmettre des directives claires. Il doit aussi agir en support aux différentes parties impliquées.



Les principes généraux

1 La reconnaissance des besoins du jeune est au cœur de la TÉVE.

Tous les acteurs concernés par l'intégration des jeunes handicapés dans les camps doivent reconnaître que le jeune a des besoins, qu'il nécessite un certain soutien et que des adaptations sont souvent nécessaires. D'ailleurs, chacune des parties prenantes a un rôle à jouer dans la démarche.

2 L'importance de la concertation entre les parties prenantes et du partage clair des responsabilités.

Il est primordial que les différentes parties prenantes reconnaissent et assument leurs rôles et responsabilités afin que la TÉVE se déroule de façon efficiente. Des mécanismes de concertation doivent également être mis en place à l'échelle locale, régionale et provinciale.

3 L'importance de travailler de façon cohérente, en complémentarité et en continuité, de façon à répondre aux besoins, attentes et obligations des parties prenantes.

La mise en commun de ressources, le partage des informations pertinentes et nécessaires, ainsi que surmonter les obstacles à la concertation sont primordiaux afin d'offrir une expérience inclusive et positive au jeune du camp.

Pour vous soutenir

Vos [IRLPH](#) peuvent être contactées si vous souhaitez avoir du soutien pour la mise en place d'actions en vue de faciliter la transition école-vie estivale.

Visitez notre site web
aqlph.qc.ca